



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 15/04/2026 en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Isabelle RAYMOND, Maire.

PRESENTS : Isabelle RAYMOND, Philippe SCHAAL, Christine GUILLON-COTTARD, Sylvette VOISSIERE, Noël MESTRE, Christèle PINEAU, Céline MAGNIN, Christelle REVIRON, Franck SABATIER, Armand CARINDO, Fabien QUINTIN, Emilie FERRIEU, Marie CHAMPOD, Pierre MESTRE, Thomas CHAZALETTE

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe SCHAAL

La séance débute à 19h30

1°Vote des taux des taxes directes locales pour 2026

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.47%
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 97.43%
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10.37%

Ces taux sont identiques aux taux de 2025.

2°Vote du budget principal 2026

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour 2026.

Une présentation « pédagogique » à partir d'un power point permet aux élus et notamment aux nouveaux de s'imprégner de la comptabilité communale.

La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 354 109.53 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2026
011 - Charges à caractère général	116 429.53 €
012 - Charges de personnel	118 000.00 €
014 - Atténuation de produits	3 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	93 600.00 €
66 - Charges financières	11 710.00 €
67 - Charges exceptionnelles	500.00 €
023 - Virement à l'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	10 370.00 €
TOTAL	354 109.53 €

Les recettes se décomposent comme suit :

Chapitre	BP 2026
013 - Atténuations de charges	16 800.00 €
70 - Produits des services	5 600.00 €
73 - Impôts et taxe	47 355.00 €
731 - Fiscalité locale	180 000.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	52 900.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	50 010.00 €
76 - Produits financiers	1.00 €
77 - Produits exceptionnels	260.00 €
78 - Reprise sur provisions	0.00 €
042 - Opérations d'ordre	794.00 €
002 - Excédent reporté	389.53 €
TOTAL	354 109.53 €

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 248 709.74 €.

➤ Dépenses 2026 : 248 709.74€

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation de la maison située 14 rue des Ecoles pour un montant de 120 000.00 TTC
- Installation de la cuve de récupération des eaux de pluie pour un montant de 5 500.00€ TTC
- Désamiantage et démolition du bâtiment situé rue du Pré Gaspard pour un montant de 19 812.00€ TTC
- Rénovation du monument aux morts au cimetière pour un montant de 5 256.00€ TTC
- Réfection du mur d'enceinte du cimetière pour un montant de 23 680.93€ TTC

- Capital restant dû au 31/12/2026 pour les emprunts bancaires : 459 872.19€
- Capital restant dû au 31/12/2026 pour l'emprunt EPF-SMAF : 58 992.34€

➤ Recettes 2026 : 248 709.74€ (121 874.00€ de budget 2026 + 74 201.74€ de report de 2025 + 52 634€ de restes à réaliser)

Les subventions d'investissements prévues :

- Fonds Vert : 8 000.00€ pour la rénovation de la maison située 14 rue des Ecoles
- DETR : 16 195.00€ pour la rénovation de la maison située 14 rue des Ecoles + 5 920.00€ pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière
- Fonds de concours RLV : 28 000.00€ pour la rénovation de la maison située 14 rue des Ecoles.
- FIC : 9 188.00€ pour la réalisation d'enrobé rue de la Mairie et impasse de la Mairie réalisé en 2025 + 7 893.00€ pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière + 1 752.00€ pour la rénovation du monument aux morts
- Subvention de l'ONAC : 1 752.00€ pour la rénovation du monument aux morts
- Subvention du Département du PDD : 6 922.30€ pour la rénovation de la maison située 14 rue des Ecoles

Après discussion et échanges le conseil vote à l'unanimité le budget 2026.

3°Vote des subventions aux associations communales et extérieures

En préambule il est demandé à Emilie Ferrieu Présidente de l'association Chav'Anim de quitter la salle du Conseil.

Compte tenu des animations proposées sur la commune il est décidé d'augmenter la subvention de l'association Chav'Anim de 50€ soit 530€ pour l'année 2026.

Après délibération Mme Ferrieu peut rejoindre le Conseil.

La subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Joze est augmentée de 50€ soit 200€ pour l'année 2026.

Les subventions des autres associations restent inchangées.

- Comice agricole : 100€
- Anciens combattants : 200€
- Société de chasse : 200€

4° Désignation d'un élu en charge du sport auprès de l'ANDES (Association Nationale des Elus en charge du Sport)

L'ordre du jour appelle la désignation d'un élu en charge du sport auprès de l'ANDES :

- Franck SABATIER a été désigné à l'unanimité par le Conseil Municipal.

5° Désignation d'un référent agricole au sein de l'Animation Foncière Agricole du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme

L'ordre du jour appelle la désignation d'un référent agricole au sein de l'Animation Foncière Agricole du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

- Pierre MESTRE a été désigné à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6° Compte-rendu des commissions et syndicats

- Election du Président et des Vice-Présidents à Riom Limagne et Volcans : Il y avait 2 candidats Pierre Chassaing, Maire de Riom et Laurent Thévenot, Maire de Volvic. Pierre Chassaing a été élu Président avec 35 voix ; Laurent Thevenot obtenant 24 voix. Il a ensuite été procédé à l'élection de 13 Vice-Présidents. Il sera procédé dans les prochaines semaines à l'élection de 6 conseillers délégués.
- SMEA Basse Limagne : Il est procédé à l'élection de Noël Mestre comme titulaire et Philippe Schaal comme suppléant.
- Demande d'adhésion au FREDON : Cette association a pour objectif de veiller sur la bonne santé des végétaux et le développement des espèces invasives. Le montant de la cotisation est de 130€ annuelle. Le Conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.
- BALINZAT : La commune doit désigner un(e) référent(e). Marie Champod est désignée à l'unanimité des membres.

7° Questions diverses

- Visite de SOCOTEC afin de contrôler les installations électriques de la salle des associations. Nous sommes en attente du rapport mais des travaux de mises en conformité devront être menés.
- Rencontre avec le propriétaire et le locataire des parcelles AB n°51 et 52 situées route

des Martres d'Artière : ces parcelles ne sont plus en vente, de ce fait la procédure engagée avec la SAFER est terminée. Les terrains loués serviront à stocker des arbres (palmiers, oliviers). Une demande de travaux va être réalisée pour justifier l'implantation d'une clôture sur ces parcelles.

- Demande d'une entreprise pour l'implantation de bornes de recharge pour les véhicules électriques : pour le Conseil il y a sans aucun doute une demande des habitants. Nous allons étudier les conditions techniques et financière.

- Demande d'implantation d'une consigne Vinted : le Conseil va étudier cette demande.

PROCHAIN CONSEIL LE MARDI 23 JUIN à 19H30

